



**COLLECTIF DES ORGANISATIONS LIBRES DE LA SOCIETE
CIVILE GABONAISE**

Libreville, le 10 octobre 2008

A
**Monsieur le Président de la Commission Nationale de Lutte contre
l'enrichissement illicite
Libreville**

Objet : plainte à Commission Nationale de lutte contre l'enrichissement illicite

Monsieur le Président

Conformément à l'article 28 de la **Loi n°2/2003 du 02 juin 2003** portant création, organisation et fonctionnement de la **Commission Nationale de la Lutte Contre l'Enrichissement Illicite**, qui dispose : « En matière d'investigation, la **Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite** est saisie soit de sa propre initiative, soit par le Commissaire de gouvernement, soit par toute autre autorité administrative ou par toute personne intéressée ».

Nous, **Réseau Gabonais de Bonne Gouvernance (ROLGB)** présidé par M. **Georges MPAGA**, (Tel. +241 -- 07 51 99 32) et nous, **AFRIQUE-HORIZONS**, présidé par M. Alain MOUPOPA (Tel. +241 06 73 34 73), **Marc ONA ESSANGUI, Président de Brainforest** (+241 07294140) qui agissons en tant qu'acteurs de la Société Civile au Gabon, pour la transparence et la lutte contre la corruption.

Avons l'honneur de venir, respectueusement, auprès de votre Institution porter plainte pour les faits suivants :

Courant juin 2008, nous avons reçu par courriel et par voie postale le relevé du compte bancaire no **00012374602-53** ouvert auprès de la **BGFIBANK Libreville**, qui indiquait des avoirs bancaires importants appartenant à un certain **ALABA Fall Bosco**, suivis de graphiques, d'analyses et de commentaires dignes d'un travail d'expert.

Nous avons pensé qu'il s'agissait de tracts comme il est malheureusement de coutume dans notre pays. Cependant, le niveau de précision et la qualité des analyses contenues dans ces documents ont attiré notre attention car nous avons pensé qu'il pouvait bien s'agir du célèbre et bien connu **ALABA Fall Bosco** qui occupe les fonctions de **Procureur de la République** auprès du Tribunal de Première Instance de Libreville, et qui a le statut de magistrat et donc de fonctionnaire auprès du Ministère de la Justice de la République du Gabon.



Considérant le rôle joué par les magistrats dans le système gouvernemental d'éradication de la corruption et de l'enrichissement illicite dans notre pays ;

Considérant l'obligation pour Monsieur **Bosco ALABA FALL** de fournir à la Justice les éclaircissements et de lever toute équivoque sur la provenance des importantes sommes d'argent (**300 millions**) versées en espèces dans son compte **BGFIBANK** en deux jours, en violation du règlement bancaire exigeant une justification pour tout versement dépassant **cinq (5) millions de francs cfa** ;

Considérant la nécessité de préserver l'intégrité et la probité de la justice gabonaise lorsque l'un de ses acteurs est incriminé ;

Nous formons le vœu que la **Commission Nationale de la Lutte Contre l'Enrichissement Illicite** mette tous les moyens en œuvre afin de donner à la présente plainte la plus haute attention.

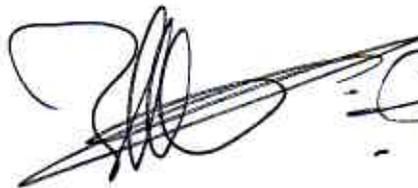
Les signataires

Pour Brainforest



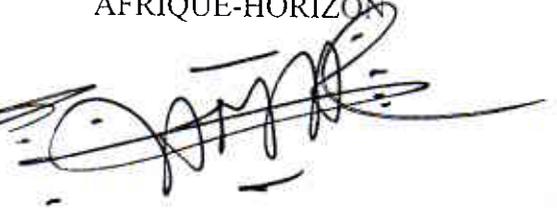
Marc ONA ESSANGUI

ROLBG



Georges MPAGA

AFRIQUE-HORIZON



Alain MOUPOPA